



AGIR
pour
l'environnement

DÉCHETS

Mémento du **CRÉCENELLE**

Mesure n°30 : Fixer un objectif de **50% de déchets recyclés ou compostés**

En 2004, 26,1 millions de tonnes d'ordures ménagères ont été collectées et traitées en France. Nos poubelles débordent : la production annuelle de déchets ménagers de chaque Français a doublé en 40 ans. Les emballages représentent près du tiers du contenu de notre poubelle avec une moyenne de dix emballages jetés chaque jour ! L'emballage est devenu un outil de marketing, trop souvent inutile.

En additionnant les déchets organiques et les déchets potentiellement recyclables, c'est la moitié de la poubelle qui pourrait être valorisée et connaître une deuxième vie...

Mais en matière de collecte sélective, les français sont mauvais élèves. Seulement 13% de nos poubelles sont effectivement recyclés et 6% envoyés en compostage ou en méthanisation. Plus de 80% de nos ordures ménagères sont incinérés ou mis en décharge !

L'Etat a pourtant des moyens d'action qui ont fait leurs preuves dans la mise en place du tri en France. En généralisant la collecte sélective à l'ensemble des foyers encore non pourvus ; en mettant en place des poubelles de tri dans les espaces publics (transports en commun, marchés, rues...), chacun pourra accomplir les bons gestes et contribuer à améliorer un des taux de recyclage les plus bas d'Europe. Les pouvoirs publics doivent également promouvoir le compostage domestique (individuel et collectif). Le renforcement du Plan National de Compostage Domestique favorisera la mise en place des plateformes de compostage pour tous les déchets verts aujourd'hui incinérés. Le recours aux nouvelles techniques de méthanisation doit permettre à tous ces déchets organiques d'être transformés en énergie. Choisir le compostage ou la méthanisation, c'est en effet se donner les moyens de valoriser durablement une très grande partie de nos déchets.

C'est également en développant de nouvelles filières de recyclage que nous pourrions arriver à économiser de nombreuses ressources : en effet, la grande majorité des emballages bien que théoriquement recyclables, ne possède pas de filière de recyclage. La recherche et le développement du recyclage des plastiques plats (yaourts, barquettes, films...) permettront de simplifier les consignes de tri et d'augmenter considérablement les quantités collectées !

En combinant l'effort des industriels, des pouvoirs publics et des citoyens, 50% de déchets pourraient être recyclés ou compostés. Ce taux est déjà atteint par l'Allemagne, l'Autriche ou encore la Belgique : au tour de la France de se doter d'un plan ambitieux en matière de déchets ménagers.

NE VOUS INQUIÉTEZ PAS,
ON MISE SUR UNE STABILISATION
DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS
EN 2008 ...

